

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [xmonette-swlauriersb-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5a0c1f6ae5eb1110b7a9343b>

Date d'obtention : 2025-12-02 19:27:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ne jamais consulter le contenu des appareils électroniques. Suivre uniquement le protocole prévu dans le sextokit

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ne jamais regarder le contenu des appareils électroniques. Il faut uniquement suivre le protocole prévu dans le sexto kit. Intervenir de manière professionnelle, en respectant les procédures établies ainsi que toutes les lois applicables

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

m'assurer de la sécuriser physiquement et psychologiquement des gens impliqués dans la situation